

Dossier d'inscription

Saison 2020-2021



1. Renseignements concernant le participant

Nom de l'élève :

Prénom :

Sexe : Masculin Féminin Neutre

Date de naissance :

Adresse mail personnelle (facultatif) :

2. Renseignements concernant la famille

Nom du représentant 1 :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Portable :

Courriel (écrire en capitales) :

N° Allocataire :

CAF (Ville) :

Nom du représentant 2 :

Prénom :

Adresse (si différente) :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Portable :

Courriel (écrire en capitales) :

Informations facultatives

Ces informations nous permettent de mieux vous connaître et parfois de justifier des demandes de subvention sur des dispositifs particuliers.

Régime de protection sociale : Régime général MSA

Nombre d'enfants :

Famille monoparentale : oui non

Profession(s) du représentant 1 :

Profession(s) du représentant 2 :

Adhésion à l'association

Le montant de la cotisation est fixé à 20 € par famille (pour l'ensemble des personnes qui cohabitent).

Règlement des activités

- Comptant
- 3 chèques encaissés en septembre, octobre et novembre
- 3 chèques encaissés en octobre, novembre et décembre
- Prélèvement mensuel en 10 fois sans frais – Mandat SEPA

3. Autorisations

Autorisation de sortie (sauf Babycirque et Circomômes)

- Je soussigné(e) autorise :
- Nom Prénom
 - Nom Prénom
 - Nom Prénom

à venir chercher mon enfant à l'issue des activités proposées par l'Odyssee du Cirque. Je suis informé qu'une pièce d'identité officielle pourra être demandée par les encadrants de l'Odyssee du Cirque avant de laisser l'enfant quitter le lieu d'activité.

Signature

- Je soussigné(e) autorise mon enfant à quitter **seul** le lieu des activités proposées par l'Odyssee du Cirque.
Signature

Autorisation de transport

Je soussigné(e) autorise mon enfant, lors des activités proposées à l'extérieur du site de l'Odyssee du cirque à Héricourt à être transporté dans des véhicules particuliers, y compris lorsqu'ils appartiennent à des parents proposant bénévolement leur aide pour le transport des enfants.

Signature

Droit à l'image

Je soussigné(e) autorise l'Odyssee du Cirque, association loi 1901 dont le siège est 3 Rue des Etoiles 70400 ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS (RNA n°W901000702), représentée par son président en exercice, à diffuser l'image de mon enfant fixée sur support photographique ou vidéo sur l'ensemble des moyens de communication de l'Odyssee du cirque ou de ses partenaires, y compris sur son site internet et sur les réseaux sociaux.

Signature

4. Renseignements sanitaires

Coordonnées du médecin traitant

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Vaccinations

Elles doivent OBLIGATOIREMENT être à jour : veuillez joindre les photocopies du carnet de santé.

Traitement médical en cours

Non

Oui, Précisez

Allergies :

Non

Oui, Précisez

Le cas échéant, l'enfant devra disposer en permanence d'une trousse contenant un traitement d'urgence qui ne pourra être administré que sur autorisation du médecin régulateur du SAMU.

Asthme

Diabète

Epilepsie

Autres. Veuillez préciser tout problème de santé (opérations, maladies, troubles du comportement...)

Recommandations utiles (port de lunettes, prothèses auditives...) :

Je soussigné(e)

responsable légal de l'enfant

- déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'association à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- certifie ne pas avoir connaissance d'un état de santé susceptible d'interdire ou de limiter la pratique d'activités physiques à mon enfant.
- atteste que mon enfant, ci-dessus mentionné, n'a pas subi récemment d'opération médicale/chirurgicale ou de blessures traumatiques.
- atteste avoir pris connaissance des risques liés à ces activités et assume l'entière responsabilité des dommages potentiels liés à son état de santé actuel.
- m'engage à signaler au responsable de l'association toute modification de l'état de santé de mon enfant, susceptible d'infirmier cette attestation.

Signature

Certificat médical de non-contre-indication à la pratique des arts du cirque (uniquement pour les ateliers hebdomadaires et les stages de plus d'une semaine)

S'il s'agit de votre première inscription (ou réinscription après une interruption), vous devez fournir un certificat médical de moins d'un an.

Pour les réinscriptions sans interruption de l'activité :
Le certificat médical est valable 3 ans à condition d'avoir répondu non à l'ensemble des questions figurant sur le formulaire « QS – Sport » en annexe.

Date du dernier certificat médical :

Je soussigné(e) _____ atteste avoir répondu « non » à **toutes les questions** du questionnaire « QS – Sport ».

Signature

Autorisation de transport médical

Je soussigné(e) _____ autorise l'Odyssee du Cirque à faire transporter d'urgence mon enfant vers le centre hospitalier public le plus proche du lieu de l'accident conformément aux instructions données par les services d'urgence.

Signature

Personnes à prévenir en cas d'urgence

Nom	Prénom	Tél.
Nom	Prénom	Tél.
Nom	Prénom	Tél.

5. Règlement d'activité

Ce règlement s'applique à l'ensemble de nos activités, sur le site des chapiteaux et pour les activités extérieures.

Période d'essai

Il est autorisé une période d'essai d'une séance. A l'issue de la période d'essai, une adhésion avec règlement des cotisations est obligatoire.

Inscription

Toute inscription est enregistrée dès le versement d'un acompte fixé par l'association.

L'inscription est confirmée seulement après le règlement des cotisations et activités dues et la remise du dossier complet qui comprend :

- Fiche de renseignements avec certificat médical et mention de vaccinations à jour,
- Règlement dûment signé,
- Autorisations parentales et de sortie dûment signées et datées,
- Attestation d'assurance : le responsable de l'enfant doit vérifier que sa responsabilité civile chef de famille ou multirisques habitation ou assurance extrascolaire, couvre bien l'activité choisie et, le cas échéant, souscrire en complément une assurance individuelle accident (renseignez-vous auprès de votre assureur).

Annulation

- Désinscription (Maladie, Accident, Mutation professionnelle...) : remboursement moins 30 € pour frais de dossier, sur justificatif.
- Désinscription non justifiée avant quatre séances effectives : acompte acquis à l'Association.
- Toute inscription à l'activité est due en totalité.
- En cas d'effectifs insuffisants, l'Association se réserve le droit d'annuler l'activité (avec remboursement).
- En cas d'annulation pour mauvais temps ou toute autre raison de sécurité, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Prise en charge des élèves

Pour les enfants mineurs, non autorisés à sortir seuls, le responsable de l'enfant DOIT S'ASSURER de la présence de l'animateur.

Les parents dégagent la responsabilité de l'association pour les enfants venant seuls aux activités, sur autorisation signée. En l'absence de celle-ci, les enfants mineurs ne seront pas autorisés à quitter seul le lieu d'activités.

Les parents et les accompagnateurs sont responsables de l'enfant en dehors des heures d'activités.

Absences et retards

En cas d'absence, le responsable de l'enfant s'engage à prévenir l'Association au numéro de téléphone :

03 84 19 03 77

Pour une courte absence, le motif indiqué par les parents est suffisant.

Au-delà de quatre séances manquées, un certificat médical est **exigé**. L'absence, au-delà de 4 séances, pour raison médicale ou cas de force majeure, peut donner lieu au remboursement proportionnel du prix de l'atelier (sur justificatif).

Si un élève doit quitter l'établissement en dehors des heures prévues (pour un rendez-vous médical), ses parents en demandent l'autorisation au responsable de l'activité. Ils viennent le chercher sur le lieu de l'activité.

Le bon déroulement de l'activité nécessitant un échauffement de 20 min en moyenne, un retard de l'élève de 15 mn et plus peut entraîner l'impossibilité d'accéder à la séance pour le retardataire.

Relation avec les parents

Les parents peuvent rencontrer l'équipe pédagogique lors des réunions prévues à cet effet. Ils peuvent également demander un entretien avec un ou plusieurs intervenants et le responsable pédagogique. En toutes circonstances, les relations entre les parents et l'équipe d'animation restent empreintes de respect mutuel et de courtoisie. En cas de difficultés persistantes, il appartient aux parents de solliciter un rendez-vous avec le Président ou son représentant.

Comportement

Les élèves doivent avoir un comportement correct à l'égard de l'équipe, des enseignants et de leurs camarades. Les élèves apprennent à vivre ensemble, dans le respect des uns et des autres. Toute violence physique ou verbale (injures et gros mots) est à proscrire. Tout jeu considéré comme dangereux sera interdit.

L'assiduité est requise : en cas d'absences répétées, l'association se réserve le droit de déplacer l'élève dans un autre cours, après examen concerté de la situation.

Dans le cas de difficultés particulièrement graves affectant le comportement de l'élève, sa situation sera soumise à l'examen de l'équipe et une sanction pourra être prise, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Le responsable de l'activité signalera la situation dans les plus brefs délais au Président ou à son représentant, à charge pour lui de consulter le Conseil d'administration pour examen et notification par écrit de la décision finale, que l'exclusion soit partielle ou totale.

L'adhérent concerné (et/ou son représentant légal) a de son côté la faculté de saisir le Conseil d'administration par lettre, accusée réception du Président ou son représentant dans les 15 jours de la date d'exclusion, pour toute contestation. Dans tous les cas, le Conseil d'administration aura à se prononcer sur la conséquence éventuelle d'exclusion de membre de l'association, à la date la plus proche de la réunion de l'instance.

Aucun remboursement ne sera consenti.

Une exclusion pourra remettre en cause l'inscription de l'élève pour l'année suivante.

Les élèves doivent également respecter le matériel et les locaux. Tout bris de matériel volontaire sera facturé à l'élève.

Hygiène, Santé et Sécurité

Les enfants doivent se présenter dans un état de propreté convenable.

L'élève doit porter une tenue de sport (short ou pantalon de sport, tee-shirt).

Le port de ballerines est obligatoire ; le port de ballerines à semelles souples est conseillé pour certaines activités.

Le port de bijoux est formellement interdit, pour des raisons de sécurité.

L'utilisation de téléphones portables et de consoles de jeux n'est pas autorisée, quelle que soit l'activité.

L'Association décline toute responsabilité concernant la perte, bris ou vol d'effet personnel, de bijou, de lunettes, d'appareil dentaire...

Pour tout problème de santé, les responsables sont immédiatement avertis, aux numéros d'urgence qu'ils ont communiqués, de la nécessité de venir chercher l'enfant ou de l'évacuation par le SAMU ou les Pompiers vers l'hôpital désigné.

Des exercices de sécurité ont lieu régulièrement suivant la réglementation en vigueur. Les consignes de sécurité sont affichées sous les locaux de l'Association (consignes). Un exercice devra servir à la validation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

L'animateur n'est responsable des dommages consécutifs aux accidents qu'en cas de faute pouvant lui être imputée.

L'équipe d'encadrement décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant ou après les horaires de prise en charge de l'enfant.

Nous rappelons aux adhérents qu'il est formellement interdit de stationner sur le site pour des raisons de sécurité et garantir l'accès aux pompiers. Seul un dépose-minute est autorisé. Un grand parking se trouve à votre disposition.

Dispositions diverses

Le règlement intérieur est établi par le Conseil d'administration, conformément à l'article 26 des statuts de l'association. Il peut être modifié en vertu de ce même article. Le nouveau règlement intérieur est porté à la connaissance de tous les membres de l'association par tout moyen opportun sous un délai de 15 jours suivant la date de la modification.

6. Traitement des données personnelles

Dans le cadre de ses activités l'Odyssee du Cirque, association loi 1901 dont le siège est 12 rue de Phaffans à Roppe (90180) déclarée en préfecture sous le numéro RNA : W901000702, représentée par son président en exercice, est conduite à collecter, stocker et traiter des données personnelles vous concernant. L'Odyssee du Cirque s'engage à respecter la plus grande confidentialité dans la conservation et le traitement de ces données. Elle met en œuvre les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données.

L'Odyssee du Cirque a désigné Monsieur Antoine HILD, son président en exercice domicilié en cette qualité 3 Rue des Etoiles 70400 ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, en qualité de responsable du traitement des données.

L'Odyssee du Cirque collecte, stocke et traite vos données personnelles pour :

- maintenir à jour son fichier d'adhérents ;
- les besoins de la facturation des activités ;
- le traitement des demandes de subventions et de participations financières ; notamment auprès des financeurs publics ;
- la prospection en vue de promouvoir ses activités ;
- le traitement des contrats de travail et des salaires.

L'Odyssee du Cirque s'engage à ne pas transférer les données collectées en dehors de l'Union Européenne.

Les données personnelles sont conservées par l'Odyssee du Cirque pendant 2 ans après la dernière relation contractuelle, sauf en ce qui concerne la promotion des activités où seule l'adresse de courriel est conservée jusqu'à opposition de la personne. Les données personnelles concernant les enfants accueillis dans le cadre d'un séjour répondant à la législation des centres de loisirs avec ou sans hébergement sont conservées pendant 5 ans pour répondre aux obligations de l'Odyssee du Cirque en cette matière.

Vous avez la possibilité d'accéder à l'ensemble des données personnelles collectées, stockées et/ou traitées par l'Odyssee du Cirque. Vous avez la possibilité de demander à ce qu'elles soient rectifiées ou effacées. Il suffit d'adresser une demande en ce sens par courriel à l'adresse rgpd@odysseeducirque.fr ou par courrier à L'Odyssee du Cirque – Traitement des données personnelles - 3 Rue des Etoiles 70400 ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS. Cette demande devra être accompagnée de la copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité.

Vous avez la possibilité de retirer le consentement au traitement de vos données personnelles par l'Odyssee du Cirque. Ce retrait doit être officiellement signifié à l'Odyssee du Cirque par courriel à rgdp@odysseeducirque.fr ou par courrier à L'Odyssee du Cirque – Traitement des données personnelles - 3 Rue des Etoiles 70400 ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS. Ce retrait ne vaut que pour l'avenir et ne saurait rendre illicite le traitement de vos données personnelles fait par l'Odyssee du Cirque préalablement au retrait de votre consentement.

L'Odyssee du Cirque sous-traite une partie de la conservation et du traitement de vos données personnelles aux sociétés suivantes qui ont pris l'engagement contractuel auprès de l'Odyssee du Cirque de garantir la sécurité du traitement et de la conservation des données conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données : EBP, Google, Microsoft.

Vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'accès, de rectification et/ou de suppression de vos données personnelles directement auprès des sous-traitants de l'Odyssee du Cirque.

Vous avez la possibilité d'adresser vos réclamations relatives au traitement de vos données personnelles à

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07